



Fiche de poste

Intitulé du poste Directeur de multi accueil	Nom du titulaire	Signature du titulaire
Autorité hiérarchique Directeur du multi accueil	Nom du supérieur Magali MEHU	Signature du supérieur
Autorité fonctionnelle Collaboration avec les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et relais petite enfance (RPE) -la référente parentalité - la RSAI		Date de mise à jour 16/05/2025

CADRE D'EMPLOI / QUALIFICATION

- > Niveau Bac + 3 (Educateur de jeunes enfants, Infirmier, Infirmier Puériculteur)
- > Infirmier territorial (catégorie A, filière médico-sociale : médical)
- > Cadre de santé (catégorie A, filière médico-sociale : médical)
- > Educateurs territoriaux de jeunes enfants (catégorie A, filière médico-sociale : sociale)
- > Assistants ou Conseillers socio-éducatifs territoriaux (catégorie A, filière médico-sociale : sociale)

ENCADREMENT

oui non si oui, nombre d'agents : 5 à 20 agents selon la structure

DEFINITION DU POSTE

Le Service Petite Enfance, rattaché au pôle Famille et Solidarités de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, compte 205 agents. Le Service assure la gestion de 13 multi-accueils, répartis sur l'ensemble du territoire communautaire, et 2 relais petite enfance. Sous la responsabilité de la cheffe du service petite enfance, le Directeur du multi accueil participe à la gestion et au bon fonctionnement de l'établissement dont il a la responsabilité. Il veille à garantir un accueil bienveillant et sécurisant pour les enfants et leurs familles, en mettant l'accent sur leur bien-être et leur épanouissement. Il a un rôle indispensable de management et de cohésion d'équipe pour promouvoir le bien être des agents. Il gère la structure sur le plan administratif et budgétaire. Il s'inscrit dans une dynamique de travail en réseau, en lien avec les agents du siège (coordinatrices, gestionnaires, référente santé - accueil inclusif, référente parentalité) et les autres directeurs d'établissements de l'agglomération. Il incarne les valeurs du service public de la petite enfance et contribue à son amélioration continue à l'échelle du territoire communautaire.

MISSIONS

- > **Accueil de l'enfant et de sa famille pour répondre à ses besoins**
- > **Assurer le bien être et la qualité de l'accueil**
- > **Gestion administrative et budgétaire de la structure**
- > **Gestion et encadrement de l'équipe**
- > **Soutien à la dynamique collective du service petite enfance**

ACTIVITES PRINCIPALES

1. Accueil de l'enfant et de sa famille pour répondre à ses besoins

- Garantir un accueil individualisé et bienveillant pour chaque enfant et sa famille.
- Mettre en œuvre un accompagnement des familles dans leur parentalité, en lien avec les professionnels de la petite enfance.
- Être à l'écoute des besoins des enfants et des attentes des parents, en favorisant une relation de confiance.

2. Assurer le bien-être et la qualité de l'accueil

- Veiller à la sécurité physique, affective et psychique des enfants accueillis.
- Garantir la mise en œuvre du projet éducatif et pédagogique de la structure.
- Favoriser un environnement stimulant, bienveillant et adapté aux rythmes de l'enfant.
- Évaluer et adapter les pratiques professionnelles pour garantir un accueil de qualité.

3. Gestion administrative et budgétaire de la structure

- Élaborer, suivre et gérer le budget de la structure en lien avec la direction financière et le gestionnaire.
- Assurer le lien avec la CAF : réaliser les déclarations, tenir à jour les tableaux de suivi pour sensibiliser aux taux de facturation, et garantir la conformité des données transmises.
- Superviser la gestion des inscriptions, des présences et de la facturation.
- Assurer le respect des normes réglementaires, des protocoles d'hygiène et de sécurité.
- Participer à l'élaboration des bilans d'activité, tableaux de bord, rapports pour les partenaires et les financeurs.

4. Gestion et encadrement de l'équipe

- Recruter, encadrer, animer et évaluer l'équipe pluridisciplinaire (éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires, infirmiers, agents qualifiés auprès des enfants, agents d'entretiens, agent de cuisine).
- Organiser les plannings.
- Accompagner les professionnels dans leur montée en compétences.
- Favoriser la cohésion d'équipe et impulser une dynamique collective autour du projet de la crèche.

5. Soutien à la dynamique collective du service petite enfance

- Participer activement au réseau des directrices de crèches et des RPE (partage de pratiques, co-développement de projets, harmonisation des approches).
- Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la promotion du schéma local de la petite enfance.
- Participer aux groupes de travail, comités de pilotage et réunions institutionnelles liés au service public de la petite enfance.

COMPETENCES TECHNIQUES

- Connaissance des courants pédagogiques et des besoins des jeunes enfants.
- Connaissance approfondie du développement de l'enfant et des enjeux de la petite enfance.
- Capacité à élaborer, mettre en œuvre et suivre un projet pédagogique.
- Sensibilisation à l'inclusion des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques.

- Connaissances réglementaires et législatives : Maîtrise de la réglementation en vigueur dans le secteur de la petite enfance (hygiène, sécurité, normes d'accueil).
- Compétences en conduite de projet, animation et évaluation.
- Communication et relationnel : Capacités d'écoute, de médiation et de communication auprès des équipes et des familles.
- Compétences en gestion d'équipe : management, encadrement, organisation du travail, gestion des plannings.
- Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, Internet).

SAVOIR-FAIRE

- Gestion et organisation
- Conduite de projet et innovation : Mettre en place des actions d'amélioration continue pour le bien-être des enfants et des familles.
- Travailler en transversalité et en concertation avec divers partenaires.
- Animer des temps de rencontre et d'échange

SAVOIR-ETRE

- Bienveillance et empathie.
- Capacité d'adaptation et esprit d'initiative.
- Disponibilité, organisation et rigueur.
- Esprit d'équipe et sens du service public.

CHAMP D'AUTONOMIE ET RESPONSABILITES

- **Organisation du travail** : La répartition entre le travail administratif et le temps passé sur le terrain varie selon la taille de la structure.
 - Dans les crèches de grande capacité (environ 60 places), le poste est majoritairement, voire entièrement, dédié aux missions administratives et managériales (jusqu'à 100 % administratif).
 - Dans les structures plus petites, le poste peut inclure une présence significative auprès des enfants et de l'équipe (jusqu'à 50 % terrain / 50 % administratif).

Quel que soit le type de structure, il est attendu que le directeur ou la directrice consacre une partie de son temps sur le terrain, afin de :

 - connaître les enfants et leurs besoins,
 - établir une relation de proximité avec les familles,
 - observer les pratiques professionnelles pour les accompagner et les ajuster si besoin.
- **Collaboration** : Participer aux échanges et réunions interprofessionnelles afin d'assurer une cohérence des pratiques et une amélioration continue de l'accueil des enfants.
 Pour les infirmiers : assister aux rencontres semestrielles des infirmiers avec la responsable du service petite enfance et la RSAI pour partager et analyser les pratiques professionnelles.
 Pour les EJE : participation aux cinq rencontres annuelles organisées au sein de l'agglomération afin d'échanger sur leurs expériences et de développer des projets communs.

SPECIFICITES

- > Poste à temps plein 36h/semaine (possibilité d'ATT)
- > Rémunération statutaire + régime indemnitaire lié aux missions (IFSE B1)
- > Adhésion au Comité des Œuvres sociales, au CNAS
- > Travail en équipe et en réseau
- > Environnement de travail valorisant, axé sur le bien-être des enfants et des familles

CONTRAINTES

- > Horaires sur les amplitudes horaires de la crèche soit de 7h30 à 18h30.
- > Participation occasionnelle à des réunions d'équipe et analyse des pratiques professionnelles de 18h30 à 20h ou manifestations en soirée.

RISQUES PROFESSIONNELS

- > Travail sur écran

- > Risques psychosociaux
- > Troubles musculosquelettiques (TMS)